

N° 24B

Séance du 23 novembre 2021

OBJET :
**CRÉATION D'UN
BUDGET ANNEXE
UNIQUE
AMÉNAGEMENT
DE ZONES
ÉCONOMIQUES
(NOMENCLATURE
M14 AVEC
GESTION DE
STOCKS)**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 16 novembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 23 novembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Evelyne CHOUVIER par David MURE, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Jean-René JOANDEL par Dominique DEVIN, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Dominique GUILLIN, Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Laure CHAZELLE à Pierre-Jean ROCHETTE, Simone CHRISTIN-LAFOND à Nicole GIRODON, Pierre CONTRINO à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Géraldine DERGELET à Jean-Yves BONNEFOY, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Cindy GIARDINA à Christiane BAYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Martine GRIVILLERS à Catherine DOUBLET, Michelle JOURJON à Christophe BAZILE, Alain LIMOUSIN à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211123-20211123_CCD24B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2021



Daniel DUBOST, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY

Absents excusés : Jean-Baptiste CHOSSY, Jean-Maxence DEMONCHY

Secrétaire de séance : GIRAUD Pierre

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	103
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	23
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Loire Forez agglomération gère aujourd'hui 18 opérations de zones économiques dont le suivi budgétaire et comptable est individualisé au sein de 18 budgets annexes.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Zone de Crémérieux (Savigneux)
- Zone de Croix Meyssant (Savigneux)
- Zone de Four à Chaux Sud (Savigneux)
- Zone des Quarchons (Usson-en-Forez)
- Zone de la Gravoux (Luriecq/Saint-Bonnet-le-Château /La Tourette)
- Zone de Généret (Estivareilles)
- Zone de l'Etang (Noirétable)
- Zone de Champayard (Boën)
- Zone de Laborie (Chambles)
- Zone de Chanteperdrix (Essertines-en-Châtelneuf)
- Zone de La Combe (Saint-Georges -en-Couzan)
- Zone des Montifaux (Noirétable)
- Zone de la Maranche (Saint-Bonnet-le-Courreau)
- Zone de la Pra (Saint-Julien-la-Vêtre)
- Zone de Chalmazel (Montverdun)
- Zone de la Roche (Saint-Georges Haute-Ville)
- Les Forges de la Becque (Saint-Cyprien)
- Zone de la Chana (Luriecq)

L'ouverture d'un budget annexe par opération d'aménagement est une préconisation des services de la DDFIP car ces budgets sont soumis à une gestion de stocks qui doit permettre à tout moment de connaître l'avancement comptable de chaque opération.

Toutefois, ces opérations font l'objet d'un suivi analytique particulier au sein du logiciel de gestion budgétaire de Loire Forez agglomération qu'il est possible de suivre au sein d'un budget unique.

Par ailleurs, le nombre de budgets annexes ouverts est susceptible d'augmenter en fonction des nouvelles opérations de création de nouvelles zones ou d'extension de zones économiques existantes qui seront mises en place sur le mandat.

C'est pourquoi, dans un objectif de simplification administrative, il est proposé au conseil communautaire, en accord avec le service de gestion comptable de Montbrison, de procéder à la clôture des 18 budgets annexes actuellement ouverts pour chaque opération en cours d'aménagement et de procéder à la création d'un budget unique d'aménagement des zones économiques avec une date d'effet fixée au 1^{er} janvier 2022.

Le budget unique Aménagement de zones économiques sera soumis à la nomenclature comptable M14 avec une gestion de stocks.

Par ailleurs, il est proposé au conseil communautaire de solliciter l'assujettissement à la TVA de ce budget annexe auprès des services de la DDFIP.

Après en avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la création au 1^{er} janvier 2022 d'un budget annexe unique pour les opérations d'aménagement de zones économiques suivant la nomenclature M14 (avec gestion de stocks).
- sollicite l'assujettissement à la TVA de ce budget annexe auprès des services de la DDFIP.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 23 novembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*